

Pépinière d'Entreprises 3, rue Violet - Prorogation de la convention avec GIE «Point + Entreprises»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1985, une pépinière destinée à accueillir des entreprises de petite taille initiale travaillant dans les secteurs de l'artisanat, de la petite industrie et des services, est installée 3, rue Violet et s'est développée dans les quartiers de Palente (rue Berlioz) et de Planoise (avenue du Parc).

En 1988, pour répondre aux besoins exprimés par les futurs créateurs et les jeunes entrepreneurs, la Ville de Besançon a confié à un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) «Point + Entreprises», une mission de service public pour la gestion et l'animation de la pépinière du même nom par convention d'une durée de trois ans, renouvelée à compter du 1^{er} septembre 1991 pour une durée identique.

La convention arrivant à expiration au 31 juillet 1994, le Conseil Municipal est invité à proroger la convention jusqu'au 31 mars 1995, ceci afin de permettre d'engager la procédure de publicité prévue par la loi du 29 janvier 1993, pour renouveler la convention qui liera la Ville au futur gestionnaire, et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Un cahier des charges sera présenté au Conseil Municipal au cours du deuxième semestre 1994.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.